

CENSURE
GENERALE
DE TOVS LES LIBELLES
DIFFAMATOIRES.
IMPRIMEZ
DEPVIS LA CONCLVSION
DE LA PAIX.
AV PREIVDICE DE
cét Estat.

A PARIS,

M. DC. XLIX.

262

CENS VRE
GENEVALE

DE TOVS LES LIBELLES

BITTAMATORES

IMPRIMES

DEVIS LA CONCLAVON

DE LA PAIX

AV PREIVDICE DE

ceci s'istae

A F A R T S

M DE XLII

CENSURE GENERALE
de tous les Libelles diffamatoires,
imprimez depuis la conclusion de la
Paix, au preiudice de cét Estat.



AVTIL que la France sous vn climat si pur & si sain, produise maintenant tant de monstres differens, & qu'ayant esté iusques icy exempte de ces venimeux serpens par vn priuilege qu'elle a sur toutes les autres regions, elle commence à deuenir plus fertile en ces funestes prodiges, que les deserts de l'Egypte & les cauernes de la Lybie, Hercules fut-il iamais plus necessaire, & cet hydre dont la soustraction d'une teste faisoit la multiplication de quantité d'autres, donna-telle iamais plus de difficulté à ce grand homme, & vomit-elle plus de venin que cette dangereuse chimere enfantée par tant de pernicieux esprits, iette d'ancre aussi noire que leur ame sur la blancheur de l'innocence & de la verité.

Je ne puis concevoir comme la corruption du siecle, a pu monter le vice en vn degré si releué qu'il passe en place de la vertu, comme ces Anges de tenebres se puissent si bien desguiser en esprits lumineux, & que la plus criminelle mesdisance ayt vne approbation si generale que l'on en canonise les Autheurs, apres auoir placé leurs infames escrits, comme des pieces d'esprit fort precieuses dans les plus modestes cabinets, iusques-là que l'impudnce & la calomnie donne le poids à present à toutes les productions d'esprit, & que scachant qu'une piece est insolente & satyrique, on infere aussi tost qu'elle est bonne par vne brutale consequence.

A ij

Il me semble que j'entens desjà quelques-uns de ces seditieux me taxer d'estre de la caballe, & m'appeller Mazariniste, pour me mettre en horreur dans l'esprit du vulgaire, & l'empescher de reconnoistre mes veritables intentions, qui ne tendent qu'à les des-abuser de ces illusions pernicieuses; quoy que cette iniure n'ayt aucun fondement, ie suis obligé toutesfois de destruire cette sottise opinion, & de dire que ie n'ay iamais fait aucune acceptation de personnes; qu'outre ce que la Maiesté des Roys & des puissances, ausquelles ie suis sujet a tiré de moy de respect & de submission; Les honnestes gens desquels ie suis connu, pourront dire que la faueur ne m'a iamais fait commettre des lascheté, & que j'ay tousiours proportionné l'estime d'une personne à la grandeur de sa seule vertu. Pour ce qui est de celle du Cardinal Mazarin, ie n'en ay receu ny desplaisir ny faueur particuliere, & quant il s'est apparamment porté contraire à ma Patrie, j'ay tesmoigné autant de zele à sa deffense que l'occasion & la necessité me l'ont pu permettre. Mais à present que les affaires sont pacifiées, & dans un estat tranquille & reposé, si les puissances qui nous gouvernent approuvent son ministere, Je n'ay ny la volonté ny la force de les contredire, & sans approfondir l'interieur de sa conscience & le secret de ses maximes, ie souhaite seulement que s'il a bien fait qu'il continuë, & que s'il a fait du mal à la France, qu'il luy fasse assez de bien pour en oster entierement la memoire & le ressentiment.

que le peuple n'ayt donc point cette creance, que ma plume soit mercenaire & que mon esprit soit esclave de la faueur, ie ne suis ny partialiste ny particulierement interessé, & mes sentimens sont si conformes à la verité, que la franchise avec laquelle ie les mets au iour, & la suite de ce discours, feront aisément reconnoistre qu'il seroit ridicule de me taxer de corruption & de flatterie.

Mais pour iustifier les motifs qui me portent à cette Censure generale, contre l'opinion d'un nombre d'ignorans & de libertins, que ces insolens Escrivains ont pour approbateurs

5

teurs de leurs ouurages ; ces raisons comme ie croy, seront plus que suffisante. 395

Qu'outre l'intérêt commun qui m'excite à combattre ses monstres, ma conscience m'y rend obligé, & que pénétrant clairement dans les erreurs de ces Libelles ; Je ferois vn crime de les receller & ne les pas mettre au iour, pour détromper les simples qui se laissent piper par des pretextes de liberté & de franchise, dont ces escrits se masquent artificieusement : que la charité doit animer mon zele à la destruction du vice & la deffense de la verité, & qu'enfin ces pieces diffamantes estât si preiudiciables au repos de cette Monarchie, & si scandaleuses à tous les gens de bien, comme faisant profession d'escrire quelquefois, i'ay toutes les raisons du monde de condamner ces ouurages qui des-honorent les muses par leur salletez & leurs infamies, & maintenir par ce moyen mon innocence contre les soupçons que l'on pourroit auoir que quelques-vns fussent de ma façon.

Ces motifs estans si clairs & si certains, ie me suis estonné que de tant d'excellens esprits beaucoup plus capables d'entreprendre vn si digne trauail, la pluspart aye presté par son silence vn tacite consentement à ces erreurs, & laissé glisser tant d'abus sans les refuter. Que si quelques-vns ont traité de cette matiere, ils semble qu'ils ont eu peur de les choquer ouuertement, & par vne certaine retenue qui procedoit de leur modestie, Ils se sont seruis de remede lenitif pour guerir vn mal qui ne se peut chasser que par la violence. I'approuue les intentions de l'Autheur de la censure, sur les *Soupirs François*, mais i'aurois désiré que son style eust esté moins charitable, ou que sa charité eust esté plus enflammée, & qu'il se fust entierement seruy de l'auantage que luy donnoit la foiblesse de son ennemy ; En effect la douceur ne fait qu'aigrir ces esprits cacochimés, & quand leur effronterie est paruenue iusques au dernier point. Il faut plustost songer à les destruire qu'à les guerir, & retrancher ces membres pouris & cangrenez du Corps de l'Estat,

B

de peur que par vne mortelle contagion le reste n'en soit par apres incômodé; Il faut, il faut que la verité triomphe de calomnie, & puisqu'ces seditieux publient avec tant d'esclat leur insolence, il ne faut point flatter le dé & declamer hautement contre ces pestes enuenimées, qui s'efforcent de ruiner le repos & la tranquillité de cette Couronne.

C'est en vain que nos Magistrats ont cru par quelques menaces remettre à la raison ces esprits desuoyez; iusques icy leur douceur n'a fait qu'augmenter leur malice, & le peu de recherche qu'ils ont faicte du premier de ces Libelles, a causé la production de beaucoup d'autres plus scandaleux & plus criminels, dont quelques-vns se couurent de titres specieux, & les autres portent l'impudence escrete sur le front & font gloire de leur infamie; mais j'espere qu'à l'aduenir ils y donneront vn si bon ordre, que l'on ne mettra plus aucune piece de cette estoffe en lumiere que dans le feu qu'allumera le bourceau, pour y brusler & l'Auteur & l'Oufrage.

C'est ce que merite celuy des *Soupirs François sur la Paix Italienne*, celuy de la *Requete Ciuille sur la Conclusion de la Paix*, eluy des *Genereux sentimens d'un bon François contre la Conferance*, de la *pure Verité descouuerte*, de la *Cuirasse*, &c. du *pot de chambre* &c. du *bandeau*, & de quelques autres, dont la discretion me fait taire le titre, pour estre excessiuement esfrontez & des-honnestes, imprimez depuis la conclusion de la Paix, circonstance qui rend leur crime digne d'une plus seuerre punition, puisque c'est brauer les puissances, & par ces exemples libertines retirer leurs suiets du respect, ou l'accommodement des affaires les a remis.

Sans m'amuser à la discution du dessein de ces Escriuains si mal intentionnés, qui ne peut estre que tres-mauuais, ie me contenteray d'en condamner les beuures, & d'en faire voir les vicieuses consequences apres l'examen que j'en ay fait exactement sur la lecture de chacun d'eux; mais comme ils sont si dangereux que les esprits foibles en ayant quelque connoissance en pourroient estre infectez & cor-

rompus, ie n'en prétens pas en faire vn'e refutation si particuliere qu'elle en puisse donner quelque notion, mais seulement ie tascheray de leur donner sur les doigts à chacun, & n'espargner en cette censure ny les vns ny les autres.

Comme l'on a desia refuté *les Soupîrs François*, ie n'adiousteray rien aux sentimens de l'Autheur de cette censure, qu'une raison dont il a touché quelque chose, mais qu'il n'a pas assez clairement expliquée, pour montrer l'inepte façon de raisonner de ce libelle qui se destruit par ses propres raisons, il fait vne longue description des mal-heurs de la guerre, exagere les desordres & les profanations commises par des troupes estrangeres, qui cause vn horreur de retomber dans les mesmes mal-heurs, & conclut en suite à la ruption de la paix, sous quelques pretextes qu'elle n'est que simulée, & comme vn piège pour nous attraper; n'est-ce pas arguer en habille homme, de dire que la guerre est cause des massacres & des mal-heurs, & par cōséquent qu'il ne faut pas faire la paix, à la verité c'est ioinde l'ignorance à la malice, & meriter la marotte aussi bien que la rame pour de si rares qualitez.

Cette piece a toutefois fait grand bruit, & mesmes quelques-uns sans l'auoir veu pour passer en estime de galans hommes dans de certaines compagnies, ont asseuré que c'estoit la plus belle chose du monde, & qu'après cette production il falloit necessairement tirer l'eschelle: il est vray grands esprits, mais l'Autheur y deuoit monter auparauant pour y recevoir le collier d'honneur & la recompense de ses trauaux, si profitables au public qu'il l'auroit reconnu par vne priere generale: Toutesfois quoy qu'il ayt frayé le chemin à d'autres Autheurs de mesme farine, leur impudence a bien encheri sur la sienne, & comme ils ont porté leur insolence au plus haut point qu'elle pouuoit atteindre, c'est avec beaucoup de raison qu'ils peuuent pretendre vn degré plus eminent sur cette eschelle, & de mourir en vn element plus releué.

La pure verité descouuerte, donne cet auantage à son Au-

theur, & de vray ie ne connois point de censeur plus propre à corriger vne piece de cette nature qu'un exécuteur de Iustice, les lignes les plus innocentes ne meritent pas moins que d'estre effacées par le sang de l'Autheur, & ce seroit profaner ma plume que de l'employer contre vn ouurage digne des corrections du plus infame de tous les hommes.

Les genereux sentimens du veritable François, procedēt d'un esprit plus subtil & plus malicieux, & i'aduoue qu'ils ont pu tromper beaucoup de personnes sous vne apparence de franchise & de zele pour la Patrie, il taschent de persuader les esprits à cette creance, & prennent l'occasion des troubles & des desordres pour les porter dans des extremitéz, ou desia la chaleur & les esmotions les poussent avec assez de violence: cependant quoy que le style en soit plus eloquent, la phrase mieux estudiée, les periodes mieux mesurées, & le dessein moins criminel en apparence, la consequence toutesfois n'en est pas moins pernicieuse, & comme les poisons desguisez sous quelque douceur, sont plus à craindre que ceux qui sont connus, & qui paroissent ingenuement dans leur pureté naturelle: Aussi ces pieces qui conservent quelque idée de bonne intention, & qui glissent par ce moyen si facilement dans les esprits, meritent d'estre examinées & recherchez de plus près, & la censure en doit estre plus rigoureuse.

Mais comme ie suis obligé de serrer mon style, & de parler generalement de quelques autres pieces sans m'amuser à refuter ses raisons qui consistent dans des boutades, & qui sont tirées de quelques harangues militaires, pour picquer d'honneur & de generosité les Parisiens, & les empescher de poser les armes; ie ne veux en examiner que la fin, & faire voir qu'elle n'est aucunement differente de celles à quoy nous auons desia respondu, il pretend l'une de ces deux choses, ou que le Cardinal meure ou soit exilé, ou bien que les Parisiens & tous les François en general se mettent en deuoir de le sacrifier à leur passion, quand ils deueroient à ce qu'il

9
qu'il dit mourir en la peine, & respendre leur sang dans vne
entreprise si glorieuse, il est facile d'inferer qu'il ne respire
que la guerre & les massacres, & qu'il ne veut point admet-
tre de paix qu'à des conditions tout à fait impossibles & dé-
raisonnables: ceux qui pour auoir esté choquez par ce
ministre deuroient avec plus de raison & de iustice en tirer
quelque satisfaction, qui ne manquent ny de cœur ny de
puissance pour effectuer leurs desseins, & dont la dignité
& la naissance les auantagent infiniment au dessus du com-
mun, acquiescent toutesfois à cet accord, & relaschent de
leurs interets pour remettre cet Estat dans le repos, & finir
vne guerre dans laquelle ils se pourroient maintenir mieux
que personne: & vous Monsieur le seditieux, eschauffé
possible d'une chaleur bacchique, vous prescherez entre
deux treteaux, la sedition & le carnage, & prefererez à la
paix la plus aduantageuse que nous pouuions desirer, l'em-
brasement general de cette Monarchie; mais ie croy que
vostre espée n'esgale pas vostre plume, & que si l'on vous
auoit pris au mot, vous auriez saigné du nez aussi bien que
beaucoup d'autres, chez qui vos escrits reçoient de l'ap-
probation; Enfin vous estes de ceux qui ne demandent que
playe & bosse, & qui taschent de pescher en eau trouble,
dont il faut purger vn Estat comme d'une peste dangereuse,
à la tranquillité publique.

C'est trop demeurer sur vn suiet, il faut comme vn se-
cond Philoctete apres auoir coupé cette teste, y passer le feu
de crainte qu'il n'en naisse de plus dangereuses, il en reste
d'autres à cet hydre qu'il faut abbatre avec autant de for-
ce, dont voicy la plus horrible & pleine de venin, sous le
nom de *Requeste ciuile contre la conclusion de la paix*, à la ve-
rité j'ay des sentimens bien aigres contre l'infame pere
d'un monstre si dangereux, il faut que ma passion s'exprime,
& que j'aduoue qu'un demon animant le corps de quelque
libertin, a composé cette *Requeste inciuile*, plustost que ciuil-
le, dont chaque ligne a quelque crime particulier, & dans
laquelle l'impieté fait à l'enuy de l'impudence, ce Prince à

C

qui s'adresse cettè belle légende, est vn fantosme imaginaire & supposé, & quoy que son Autheur proteste d'estre fort affectionné à son seruice; Le croy que s'il estoit effectif il le deuroit reconnoistre par vne bonne charge de bois, & luy payer ses gages à coups d'estriuières, pour le traicter d'importun, de stupide & d'esprit foible, & peu versé dans les maximes de la Cour.

Ce sont là les moindres traits de son insolence, il s'attaque d'abord à la Maïesté Royale, & la traite avec tant d'indignité que tous les suiets de cette Couronne, ont interest de vanger ces outrages diffamans, & percer vne langue si venimeuse qui ternit le lustre de cét Estat, & l'expose à la derision des estrangers par ses sanglantes calomnies: Les Princes & les Magistrats, nos Generaux, & iusques aux personnes sacrées ne sont pas espargnez dans cettè infame satyre, & cette redite inepte d'eau benite & de deuotion de Cour, y melle les choses les plus sainctes avec les profanes: Mais quoy que s'attaquant aux puïssances, & taxant la vertu des plus hommes de bien, sa mesdisance merite des chastimens exemplaires, sa brutalité me semble encor plus punissable, & ce conte ridicule qu'il tire par les cheueux, & qu'il adapte si mal à propos à son suiët, me rend plus animé contre cét ignorant Autheur, qui ne paroist eloquent qu'en iniures, & dont les mots de gueulle sont les termes les plus choisis; Il conclut par vne mal-encontreuse prophetie, qui ne doit estre accomplie qu'en son endroit, excepté qu'au lieu d'aualler ce sang, il sera contraint de le regorger par vn infame supplice, la creance que j'ay que cette criminelle satyre a plus amplement esté refutée, fait que ie retiens ma passion & ma plume, pour m'en seruir contre quelques autres qui meritent d'estre viuement estrillées.

Quelques vers adressez au prince du sang surnommé la Cuirasse, en vallent bien la peine, puisque suiuant le style des precedentes ils taxent insolemment vn Prince, à qui la France est obligée pour auoir exposé son sang à sa deffense, & l'augmentation de sa gloire; les troubles passez l'ont à

la verité mis en mauuaise odeur dans quelques esprits; Mais puis qu'ils sont pacifiés nous deuons esperer qu'ayant employé tant de puissance à nous nuire, il n'en aura pas moins à nous proteger d'oresnauant, nous en auons des assurances si certaines, que nous n'en deuons aucunement douter, pourueu que ces libelles dont les Autheurs n'oseroient parestre au iour, n'aigrissent plus son courage genereux à nous estre contraire; En effect cette licence effrontée est cause des plus grands mal-heurs, & comme vn prince qui cherit l'honneur, aime ceux qui le louent. Il hayt dautant plus les ennemis de sa gloire, & dés qu'il se sent blessé le moins du monde en vne partie s'insensible, Il n'espargne rien pour en tirer la satisfaction.

Tout le reste de ces escrits seditieux ne merite pas d'estre refusez, puisque leur titres sont si sales & ridicules, que l'aurois honte de les escrire: Ceux qui les ont produit toutes-fois ne sont pas moins coupables que les autres, & l'on peut dire que si leur ouurage n'est pas si malicieux ny si subtil que le defaut d'esprit en est la seule cause, & qu'ils ont fait de leur mieux en faisant du pis qu'ils pouuoient faire: Je n'employeray donc point de raisons contre des choses si defraisonnables, & ie finis par cette consequence que l'on ne doit donner aucune estime d'esprit à des personnes qui ne l'employent qu'à mal faire, & qu'un ouurage pernicieux fait iuger de la qualité del' Autheur.



